



République Française
Département : ARIEGE

Commune de LERCOUL

Séance du lundi 13 juillet 2026

DELIBERATION N° DE_2026_027

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 08/07/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le treize juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes), sous la présidence de LAFON François.

Présents : LAFON François, COSTES Marie-Christine, SOVRAN Nathalie, HERMAND Nicolas, BIDET Isabelle, SANS Didier, PERES Genevieve

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, BIDET Isabelle est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ELECTION DU 1er ADJOINT (E)

Monsieur le Maire

EXPOSE :

Conformément à l'article L. 2122-7, L. 2122-7-2, L. 2122-8, L. 2122-12 et L. 2122-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, après que le Conseil Municipal se soit prononcé sur le nombre de postes d'Adjoint au Maire, il y a lieu de procéder à l'élection de l' Adjoint.

Le Conseiller Municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu Adjoint au Maire, ni en exercer même temporairement les fonctions.

Conformément à l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection a lieu selon le mode de scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste doit être paritaire. L'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. La présentation sur liste de manière alternative d'un candidat de chaque sexe est depuis la loi engagement et proximité de décembre 2019 obligatoire.

Monsieur le Maire propose, la candidature de Madame BIDET Isabelle :

MAIRIE

Le Village – 09220 LERCOUL

05 61 0
mairie@

Date de transmission de l'acte: 23/07/2026

Date de reception de l'AR: 23/07/2026

009-210901625-DE_2026_027-DE

A G E D I